



ETUDE NATIONALE DE LA RECUPERATION DES COÛTS DES SERVICES LIES A L'UTILISATION DE L'EAU

**Le financement des Services Publics d'Eau
potable et d'Assainissement**

Janvier 2025

**SUR LE
DISTRICT
ESCAUT**

Rédacteurs principaux

Fady Hamadé
Pauline Janvier
Sacha Bigarré

Contact : contacts@ireedd.com

SOMMAIRE

1.	LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT.....	5
2.	POPULATION ET MODE DE GESTION	8
3.	LES COMPTES DES SPEA EN REGIE	8
4.	LES COMPTES DES SPEA EN DSP.....	9
5.	LE PATRIMOINE	10
	A - LE STOCK ET LA VALEUR A NEUF DU PATRIMOINE.....	10
	B - LA CONSOMMATION DE CAPITAL FIXE – CCF	11
6.	LES RATIOS DE RECOUVREMENT DES COUTS	12
7.	CONCLUSIONS	13

NOTE AU LECTEUR

L'article 5 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, appelée Directive Cadre sur l'Eau (DCE), demande une caractérisation des districts hydrographiques (aussi appelée plus communément « état des lieux »), qui doit s'appuyer sur une analyse économique des usages de l'eau.

L'article 9 ainsi que l'annexe III de la DCE précise notamment que cette analyse doit permettre de prendre en compte et de rendre compte du niveau de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau, compte tenu du principe pollueur – payeur.

Ce rapport rend compte du financement des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur la période 2017-2021. Les résultats présentés sont issus de l'étude nationale de la récupération des coûts réalisée en 2024/2025 par l'Ireedd.

RESUME

Le coût du service public d'eau potable et d'assainissement sur le district Escaut, fonctionnement et investissement, est de **945 Millions d'euros** par an. Son financement est assuré à 85% par la facturation et le reste par des subventions.

La valeur à neuf du patrimoine technique du service public (réseaux, branchements, usines de potabilisation, stockage, stations d'épuration, etc.) est estimée à près de **26,5 Milliards d'euros**. Les investissements réalisés chaque année pour l'entretien de ce patrimoine s'élèvent en moyenne à 353,5 Millions d'euros. Ils sont en-dessous des investissements nécessaires pour préserver la durabilité du service estimés en moyenne à 521,2 Millions d'euros par an.

Le déficit d'investissement s'élève approximativement à près de **167,7 Millions d'euros** par an. Dans un contexte de raréfaction de la ressource, ces investissements dépassent le seul cadre de la durabilité des services, et relèvent d'investissements d'adaptation au changement climatique.

CHIFFRES CLES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

- Coût du service public :	945	Millions d'euros
- Valeur du patrimoine technique :	26 501	Millions d'euros
- Investissements annuels réalisés :	353,5	Millions d'euros
- Consommation de capital fixe moyenne :	521,2	Millions d'euros

1. LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

L'exercice de la compétence eau potable et assainissement

Historiquement, l'exercice de la compétence eau potable et assainissement relève des communes. La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), adoptée en 2015, a prévu le transfert des compétences eau potable et assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), notamment aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020.

Trois ans plus tard, la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 est venu assouplir cette obligation de transfert par la possibilité de reporter celui-ci, au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

La période d'étude 2017-2021 est donc à cheval sur cette phase de transfert, et complexifie l'analyse puisque le paysage des SPEA a non seulement fortement évolué pour les territoires où les transferts ont effectivement eu lieu, mais a muté de façon partielle (en 2022, seulement 50% des EPCI sont compétents en matière d'eau potable et d'assainissement¹).

Figure 1 : les compétences eau potable et assainissement à la date du 30/12/2024

	Eau potable (AEP)		Assainissement (Ass)	
	Obligatoire	Facultatif	Obligatoire	Facultatif
Communauté de communes	Au 01/01/2026	Jusqu'au 31/12/2025	Au 01/01/2026	Jusqu'au 31/12/2025
Communauté d'agglomération				
Communauté urbaine	Depuis le 01/01/2020		Depuis le 01/01/2020	
Métropoles				

Mode de gestion

Le choix du mode de gestion relève de l'autorité compétente. Elle peut exploiter le service **en régie**, c'est-à-dire directement par ses propres moyens en personnel et en matériel. Elle peut aussi opter pour la gestion indirecte, c'est-à-dire confier tout ou partie de l'exécution du service à un tiers sous la forme d'une convention de **délégation** de service public (concession, affermage, régie intéressée).

¹ En 2022, 48% des intercommunalités sont compétentes en eau potable et 56% en assainissement collectif (Intercommunalités de France, <https://www.intercommunalites.fr/publications/eau-potable-et-assainissement-un-focus-pour-accompagner-les-transferts/>).

Le financement des SPEA

Le financement des SPEA est assuré par la tarification du service, et le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses, en fonctionnement et en investissement, pour chaque service, eau potable et assainissement, considéré comme deux activités distinctes².

Ce qui signifie que le service ne peut être subventionné par le budget de la commune, sauf cas particuliers :

- des communes de moins de 3000 habitants ;
- des investissements importants ;
- des tarifs excessifs socialement insoutenables.

Analyse du financement des SPEA

L'objet de ce rapport est de faire un état des lieux du financement des SPEA à **l'échelle Nationale**. Les résultats qui sont présentés ci-dessous, calculés en moyenne annuelle sur la période 2017-2021, résultent d'un travail entrepris dans le cadre de l'étude nationale 2025 de récupération des coûts. Les approches méthodologiques sont décrites dans un rapport technique intitulé « *Etude Nationale de Récupération des Coûts – Rapport technique* ».

Les indicateurs permettant d'analyser le financement des SPEA sont les suivants :

$$R1 : \text{Taux de recouvrement des charges d'exploitation} = \frac{\text{Recettes courantes des services}}{\text{Dépenses courantes des services}}$$

$$R2 : \text{Taux de couverture des investissements} = \frac{\text{Capacité d'autofinancement (CAF)} + \text{subventions d'investissement}}{\text{Investissements annuels réalisés}}$$

$$R3 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement} = \frac{\text{Recettes facturées} + \text{subv. d'inves.} + \text{subv. d'exploitation}}{\text{Dépenses d'exploitation} + \text{charges financières} + \text{CCF}}$$

- Le **premier ratio R1** mesure la capacité du service à couvrir ses charges d'exploitation par les recettes courantes composées des recettes facturées et des subventions d'exploitations.
- Le **deuxième ratio R2** mesure la capacité du service à couvrir ses charges d'exploitation et d'investissement. Après avoir couvert ses dépenses courantes (R1), le service dégage normalement un excédent d'exploitation. Cet excédent, combiné aux résultats hors exploitation (résultat de gestion), permet de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) des investissements. Cette capacité d'autofinancement est complétée par des subventions d'investissement et des emprunts pour couvrir le financement des investissements.
- Le **troisième ratio R3** permet de savoir si le service couvre les investissements nécessaires au renouvellement du patrimoine, ce besoin de renouvellement étant évalué par la consommation de capital fixe -CCF. En d'autres termes, si **R2 est un indicateur de mesure du financement des investissements (« ce qui est effectivement engagé » en investissement), R3 mesure la distance par rapport à ce « qui devrait être engagé »**. Un sous-investissement, caractérisé par un ratio R3 inférieur à 100%, mettrait en difficulté la durabilité à long terme du SPEA.

Ces trois ratios sont complétés par deux autres, R4 et R5, qui ont pour particularité d'exclure les subventions de telle sorte à rendre compte de la capacité des SPEA à se financer strictement par les recettes facturées aux usagers de l'eau potable et l'assainissement.

$$R4 : \text{Taux de couverture des besoins de renouvellement estimés par les recettes} = \frac{\text{Recettes facturées}}{\text{Charges courantes de fonctionnement} + \text{charges financières} + \text{CCF}}$$

$$R5 : \text{Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement} = \frac{\text{CAF}}{\text{Besoin de renouvellement estimé}}$$

² Dans la réalité, une grande partie des services disposent de budget mixte, eau potable et assainissement.

Tableau 1 : tableaux de calcul des ratios de recouvrements des coûts

Millions d'€ Hors Taxes / an
Recettes facturées
Subventions d'exploitation
Recettes de fonctionnement des services (1)
Dépenses d'exploitation (2)
Excédent Brut d'Exploitation (3=1+2)
75 autres produits de gestion courante
76 produits financiers
77 produits exceptionnelles
013 Atténuations de charges
65 autres charges de gestion courante
66 charges financières
67 charges exceptionnelles
014 atténuations de produits
Résultat de gestion, financier (4)
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)
Subventions d'investissement
Dépenses d'investissement
Consommation de capital fixe (CCF MAX)
Alimentation en eau potable
Assainissement collectif
Consommation de capital fixe (CCF MIN)
Alimentation en eau potable
Assainissement collectif
R1 - Taux de couverture des charges d'exploitation
R2 - Taux de couverture des investissements
R3 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement
R3 Max - Taux de couverture des besoins de renouvellement
R4 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes
R4 Max - Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes
R5 Min - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement
R5 Max - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement

Ce rapport se présente de la façon suivante :

- La **deuxième section** rend compte de la répartition de la **population du bassin** par mode de gestion Régie ou délégation.
- Nous analysons les comptes des SPEA **en Régie dans la section 2**, celles des SPEA **en délégation dans une section 4**.
- L'évaluation du **patrimoine** est présentée en **section 5**, avec le **stock et sa valeur monétaire à neuf en 5.a** ; et l'évaluation des besoins de renouvellement du patrimoine, la **CCF en 5.b**.
- Les comptes en Régie et en délégation sont consolidés en **section 6**, pour calculer les **ratios de recouvrement des coûts**.
- Les conclusions sont présentées en **section 7**, avec une analyse de la **durabilité** des services.

2. POPULATION ET MODE DE GESTION

Sur le district, la population raccordée aux réseaux d'eau potable et d'assainissement est desservie par des opérateurs publics (Régie) et des opérateurs privés (délégataires de services publics-DSP) dans les proportions suivantes :

- Eau potable :
 - En DSP : 59%
 - En régie : 41%
- Assainissement :
 - En DSP : 43%
 - En régie : 57%

Tableau 2 : Répartition de la population du bassin par mode de gestion (DSP et Régie)

Escaut	Population		
	Délégation	Régie	Total
AEP - 2021	2 386 680	1 670 937	4 057 617
	59%	41%	100%
AC - 2021	1 617 016	2 152 485	3 769 501
	43%	57%	100%

Source : Estimations IREEDD d'après SISPEA 2021 pour l'Hexagone, RPQS et RAD des services 2021 pour les DOMs.

3. LES COMPTES DES SPEA EN REGIE

Les données mobilisées : Rapprochement des données de la DGFIP avec les données SISPEA

Méthodologie : L'approche méthodologique (2024), pour l'agrégation des comptes de la DGFIP et les croisements avec les données SISPEA, ayant été améliorée lors de ce cycle 2017-2021, nous avons repris les données 2013-2016 selon cette nouvelle approche pour évaluer des évolutions entre les deux cycles. Par conséquent, les évolutions indiquées dans les résultats ci-dessous sont pertinentes au sens où elles sont *débarrassées* des biais liés à l'effet méthode (effets liés strictement à l'approche méthodologique).

Le tableau ci-dessous présente les comptes de tous les services d'eau et d'assainissement opérés en régie sur le périmètre du district.

Tableau 3 : Comptes des services publics d'eau et d'assainissement en Régie, (en M€ HT)

	Escaut				
	Moyennes 2017-2021			2013-2016	Evolution
Millions d'€ Hors Taxes / an	AEP	ASST	Total	Total	Total
Recettes facturées	107	266	373	345	8%
Subventions d'exploitation	1	24	25	29	-14%
Recettes de fonctionnement des services (1)	108	290	398	374	7%
Dépenses d'exploitation (2)	-83	-144	-226	-217	4%
Excédent Brut d'Exploitation (3=1+2)	26	146	172	157	10%
75 autres produits de gestion courante	26	20	46	15	203%
76 produits financiers	0	1	2	2	4%
77 produits exceptionnelles	6	5	12	10	23%
013 Atténuations de charges	7	3	9	14	-32%
65 autres charges de gestion courante	-4	-4	-7	-8	-12%
66 charges financières	-7	-21	-28	-32	-13%
67 charges exceptionnelles	-7	-6	-14	-25	-45%
014 atténuations de produits	0	0	0	0	-43%
Résultat de gestion, financier (4)	22	-1	20	-25	-182%
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)	47	145	192	132	46%
Subventions d'investissement	15	28	43	55	-22%
Dépenses d'investissement	-94	-150	-245	-256	-4%
R1 - Taux de couverture des charges d'exploitation	130%	185%	165%	159%	6%
R2 - Taux de couverture des investissements	66%	115%	96%	73%	23%

Les ratios présentés ci-dessus sont des ratios partiels, dans la mesure où ils n'intègrent pas les comptes des SPEA en DSP. S'agissant des services en régie, la comparaison du ratio R1 entre les deux cycles indique que le taux de couverture des charges d'exploitation s'améliore légèrement de sur la période à 165%. Le taux est supérieur à 100%, autrement dit, les services recouvrent leurs dépenses d'exploitation et génèrent une capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement permet de financer les investissements. Le taux de recouvrement des investissements (R2) est de 96% contre 73% au cycle précédent, soit une amélioration de 23 % entre les 2 périodes.

Un effet Covid sur les investissements

Les ratios de recouvrement des coûts sont impactés par l'année 2020, année du Covid. Les dépenses d'investissement ont baissé cette année-là, de près de 2,5% à l'échelle nationale. Cette baisse entraîne une diminution de la valeur moyenne des investissements sur la période 2017-2021 qui, mécaniquement (baisse de la valeur dénominateur du ratio), se répercute sur le calcul du ratio R2. Pour estimer cet effet Covid à l'échelle nationale, nous avons remplacé la valeur des investissements de l'année 2020 par la moyenne des investissements des années 2019 et 2021. Hors effet covid, le R2 s'établirait à 101% au lieu de 104% sur la période 2017-2021.

4. LES COMPTES DES SPEA EN DSP

Les données mobilisées : Insee, Enquêtes annuelles de production des entreprises des secteurs : captage, traitement et distribution d'eau ; collecte et traitement des eaux usées.

Méthodologie : L'approche méthodologique repose sur des données Insee dont les périmètres ont évolué entre les deux cycles. Les écarts constatés entre les deux cycles ne sont pas strictement attribuables à l'évolution des SPEA, et de ce fait ne permettent l'interprétation des évolutions des comptes des DSP entre les 2 cycles. Seules les recettes facturées, n'ayant pas été touchées par les évolutions des données de l'Insee, sont comparables et comparées dans les résultats ci-dessous, (cf. rapport méthodologique).

Ajustement pour les bassins d'Outre-Mer : Des écarts importants entre les estimations des comptes des DSP et les données de terrain ont été observés sur les bassins d'Outre-Mer. Il a été décidé d'apporter une correction aux estimations pour les bassins d'Outre-Mer, en privilégiant les Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation -CARE- des services en DSP (recensés dans les Rapports Annuels du Délégué) dès que ces documents étaient disponibles.

Le tableau ci-dessous retrace les comptes des délégataires. Les recettes facturées s'élèvent à 432 millions d'euros en moyenne annuelle, en progression de 5% par rapport au cycle précédent.

Tableau 4 : Compte des services publics d'eau et d'assainissement en Délégation

Millions d'€ Hors Taxes / an	Escaut			Total
	Moyenne 2017-2021		Moyenne 2013-2016	
	AEP	ASST		
Recettes facturées	216	217		432
Dépenses d'exploitation (2) -	156 -	150 -		306
Charges financières -	5 -	5 -		10
Dépenses d'investissement -	45 -	64 -		109

(*) Des variations dans les données de l'Insee, supports de l'évaluation de ces agrégats, ne permettent pas de rendre compte des évolutions effectives entre les cycles.

Les comptes des DSP seront agrégés aux comptes des SPEA en Régie, pour ne rendre compte que d'un seul ratio par district.

5. LE PATRIMOINE

La Consommation de Capital Fixe -CCF- correspond à une évaluation de l'usure annuel du patrimoine des services d'eau et d'assainissement. En ce sens, la valeur de la CCF est une approximation des besoins de renouvellement.

L'approche méthodologique retenue pour l'évaluation de la CCF est la suivante :

- Evaluation du stock de capital fixe ;
- Valorisation à neuf du stock, calculé au prix du renouvellement, i.e. à prix courant ;
- Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale, conduisant à deux estimations, haute et basse, de la CCF.

A - Le stock et la valeur à neuf du patrimoine

Données mobilisées : SISPEA, données annuelles des services, Eau et Assainissement, 2017-2021.

Méthodologie : Extrapolation des données SISPEA complètes décrivant le stock de patrimoine à l'ensemble des SPEA recensés par SISPEA. Valorisation du patrimoine en actualisant les hypothèses de coûts unitaires établies au cycle 2013-2016.

Les hypothèses retenues pour valoriser le patrimoine sont résumées dans les tableaux suivants.

Tableau 5: Hypothèses retenues pour valoriser le stock de patrimoine des SPEA

HYPOTHESES RETENUES	Coûts unitaires retenus		Durée de vie	
	Rural	Urbain	Min	Max
AEP				
Réseaux (€/kml)	158	211	50	80
Branchement (€/unité)	1160	1160	30	60
Stockage (€/m3)	527	527	80	100
Production (€/m3)	791	791	25	50
ASST				
Réseaux (€/kml)	264	422	50	80
Branchements (€/unité)	1266	1266	30	60
Traitement STEP (€/EH)	369	369	20	40
Refolement (€/unité)	158	158	50	80

Source : IREEDD, Sondage auprès de bureaux d'études et d'ingénierie du secteur de l'eau et de l'assainissement, 2019. Valeurs actualisées par l'indice de prix TP10a de l'Insee (travaux publics – canalisations assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux).

Le stock de capital fixe et la valorisation à neuf de celui-ci sont présentés ci-dessous.

Tableau 6 : Le patrimoine des services d'alimentation en eau potable

Eau potable	Escout	
	Stock de capital	Valorisation (Millions d'euros)
Réseau (kml)	35 236	6 896
Branchements (Nb)	2 027 306	2 352
Stockage (m3)	400 305	211
Production (m3/j)	800 609	633
Valeur totale		10 092

Tableau 7 : Le patrimoine des services d'assainissement collectif

Assainissement collectif	Escout	
	Stock de capital	Valorisation (Millions d'euros)
Réseau (kml)	22 077	8 846
Branchements (Nb)	1 525 102	1 931
STEP (m3)	5 794 181	2 139
Refolement (Nb)	22 077	3 493
Valeur totale		16 409

La valeur à neuf du patrimoine est estimée à 26,501 Milliards d'euros, avec :

- 10,1 milliards d'euros pour les services d'eau potable ;
- 16,4 milliards d'euros pour les services d'assainissement collectif.

B - La Consommation de Capitale Fixe – CCF

Méthodologie : La consommation de capitale fixe est estimée en rapportant la valeur du patrimoine à la durée de vie des installations. Deux valeurs sont retenues pour les durées de vie des installations, une valeur maximale et une valeur minimale.

Les hypothèses de durée de vie sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau 8 : Hypothèses retenues pour estimer la CCF

Durées de vie techn. (ans) AEP	Min	Max	Durées de vie techn. (ans) ASST	Min	Max
Réseau	50	80	Réseau	50	80
Branchements	30	60	Branchements	30	60
Stockage	80	100	STEP	20	40
Production	25	50	Refolement	50	80

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'évaluation de la CCF pour les installations d'eau potable et d'assainissement collectif.

Tableau 9 : La Consommation de Capital Fixe

Millions €/an	Escaut		Millions €/an	EscautFra	
Eau potable	HH	HB	Assainissement collectif	HH	HB
Réseau	-138	-86	Réseau	-177	-111
Branchements	-78	-39	Branchements	-64	-32
Stockage	-3	-2	STEP	-107	-53
Production	-25	-13	Refolement	-70	-44
Valeur totale	-244	-140	Valeur totale	-418	-240

Hypothèse Haute – HH – correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus faible de la durée de vie des équipements

Hypothèse Basse – HB – correspondant à l'hypothèse sur la valeur la plus élevée de la durée de vie des équipements

Les besoins annuels en investissement pour le renouvellement du patrimoine sont estimés, en moyenne à **521,2 Millions d'euros**, répartis entre :

- 140 et 244 millions d'euros pour les services d'eau potable ; et
- 240 et 418 millions d'euros les services d'assainissement collectif.

6. LES RATIOS DE RECOUVREMENT DES COUTS

Le tableau ci-dessous présente les comptes consolidés de l'ensemble des services d'eau et d'assainissement à l'échelle du district.

Tableau 10 : Comptes consolidés des services publics d'eau et d'assainissement, en M€ HT

Millions d'€ Hors Taxes / an	Escaut		
	Moyenne annuelle 2017-2021		
	AEP	ASST	ASST
Recettes facturées	323	483	806
Subventions d'exploitation	1	24	25
Recettes de fonctionnement des services (1)	324	507	831
Dépenses d'exploitation (2)	-239	-293	-532
Excédent Brut d'Exploitation (3=1+2)	85	213	298
75 autres produits de gestion courante	26	20	46
76 produits financiers	0	1	2
77 produits exceptionnelles	6	5	12
013 Atténuations de charges	7	3	9
65 autres charges de gestion courante	-4	-4	-7
66 charges financières	-12	-26	-38
67 charges exceptionnelles	-7	-6	-14
014 atténuations de produits	0	0	0
Résultat de gestion, financier (4)	17	-6	11
Capacité d'autofinancement - CAF (5=3+4)	102	207	309
Subventions d'investissement	15	28	43
Dépenses d'investissement	-139	-214	-354
Consommation de capital fixe (CCF MAX)	-244	-418	-662
Alimentation en eau potable	-244	0	-244
Assainissement collectif	0	-418	-418
Consommation de capital fixe (CCF MIN)	-140	-240	-380
Alimentation en eau potable	-140	0	-140
Assainissement collectif	0	-240	-240
R1 - Taux de couverture des charges d'exploitation	135%	165%	151%
R2 - Taux de couverture des investissements	84%	110%	99%
R3 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement	68%	72%	71%
R3 Max -Taux de couverture des besoins de renouvellement	87%	95%	92%
R4 Min - Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes	65%	65%	65%
R4 Max -Taux de couverture des besoins de renouvellement par les recettes	83%	86%	85%
R5 Min - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement	42%	50%	47%
R5 Max - Taux d'autofinancement potentiel du renouvellement	73%	86%	81%

7. CONCLUSIONS

1. Le recouvrement des charges des services

Les services couvrent la totalité de leurs charges d'exploitation et dégagent une capacité d'autofinancement importante pour recouvrir une partie de leurs dépenses d'investissement.

R1 - Le taux de recouvrement des charges de fonctionnement est de **151%** pour l'ensemble des services d'eau et d'assainissement, avec :

- i. 135% pour l'eau potable, et
- ii. 165% pour l'assainissement.

R2 - Le taux de couverture des dépenses d'investissement est de **99%**, avec :

- iii. 84% pour l'eau potable, et
- iv. 110% pour l'assainissement.

R3 - Le taux de couverture des besoins de renouvellement est compris entre **71% et 92%**, avec respectivement ;

- i. Entre 68% et 87% pour l'eau potable, et
- ii. Entre 72% et 95% pour l'assainissement collectif.

R4 - Hors subventions d'exploitation, *i.e.* sur la base des strictes recettes de facturation, les services couvrent leurs investissements dans une fourchette comprises **entre 65% et 85%**;

- iii. Entre 65% et 83% pour les services d'eau potable, et
- iv. Entre 65% et 86% pour les services d'assainissement collectif.

R5 - Hors subventions d'investissement, le taux d'autofinancement potentiel du renouvellement est compris **entre 47% et 81%** ;

- v. Entre 42% et 73% pour les services d'eau potable, et
- vi. Entre 50% et 86% pour les services d'assainissement collectif.

2. La durabilité économique des services

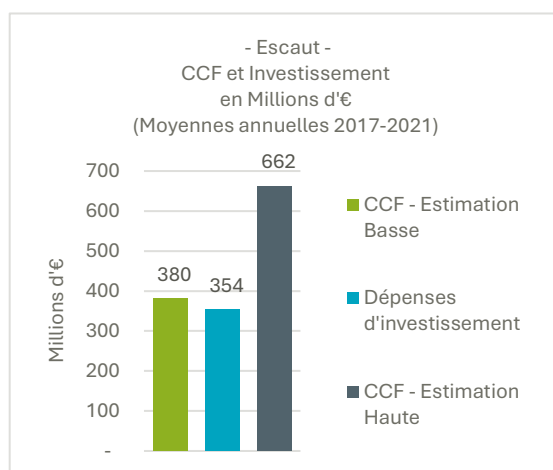
Pour évaluer la durabilité des services, il convient de comparer les investissements réalisés aux besoins en investissements nécessaires pour préserver la durabilité du patrimoine, estimés par la CCF.

Comme illustré dans la figure ci-dessous :

- a. L'usure annuelle du patrimoine, estimée à partir de la CCF, est comprise entre 380 M€ et 662 M€ ; en moyenne 521 M€ ;
- b. Les dépenses d'investissement³ effectivement réalisés pour le renouvellement du patrimoine sont de 353,5 M€ ; elles sont à un niveau égal à la valeur plancher des besoins de renouvellement ;
- c. Conclusion : la durabilité économique des services n'est pas assurée si l'on retient la valeur moyenne des besoins en renouvellement et **le déficit d'investissement est en moyenne de 167,7 M€/an.**

³ Les dépenses d'investissements agrègent celles liées à l'extension des services et celles liées au renouvellement du patrimoine. Les données analysées ne permettent pas de distinguer la part des investissements nécessaires à l'extension du patrimoine de celle relative au renouvellement. Néanmoins, la principale variable motrice de la dynamique des investissements liés à l'extension est la démographie, et la croissance démographique entre le cycle 2013-2016 et le cycle 2017-2021 a été de 1,57%. Par conséquent, le biais lié à l'impossibilité de discriminer entre les investissements est marginal, et n'altère en rien les conclusions générales sur la durabilité des services.

Figure 2 : Dépenses d'investissement des SPEA et besoin en investissement de renouvellement, M€/an



- d. Pour les services d'eau potable
 - i. La CCF est comprise entre 140 M€ et 244 M€ ; en moyenne 192 M€,
 - ii. Les investissements s'élèvent à 139 M€,
 - iii. Le **déficit d'investissement est approximativement de 53 M€.**
- e. Pour les services d'assainissement
 - i. La CCF est comprise entre 240 M€ et 418 M€ ; en moyenne 329 M€
 - ii. Les investissements s'élèvent à 214 M€,
 - iii. Le **déficit d'investissement est approximativement de 115 M€.**

3. Hors subventions, la capacité des services à financer les besoins en investissements de renouvellement

Le ratio R5 rend compte de la capacité des services à autofinancer leurs besoins en investissement pour le renouvellement, **sans recours aux subventions**, *i.e.* sur la base des recettes de facturation.

Pour les services dans leur globalité, le taux d'autofinancement potentiel du renouvellement est compris **entre 47% et 81%**, avec :

- a. Un taux compris entre 42% et 73% pour les services d'eau potable,
- b. Un taux compris entre 50% et 86% pour les services d'assainissement collectif.